



SALON VOLLEY

Dossier d'inscription 2020 / 2021

Photo

CADRE RESERVE AU CLUB

Création Renouvellement Mutation

Dossier remis le : _____

N° licence : _____

Catégorie : _____

Documents rendus :

Règlements :

- Espèce
- Chèque
- Chèque vacances (ANCV)
- Atout YES
- Carte La Collégienne
- Carte I-PASS

- Photo.
- Pièce d'identité (photocopie recto-verso).
- Annexe I, Fiche de renseignement licencié signée.
- Annexe II, Autorisation parentale signée, (pour les mineurs).
- Annexe III, Règlement Intérieur signé.
- Annexe IV, Charte de bonne conduite signée.
- Annexe V, Formulaire de demande de licence (FFVB).
- Annexe VI, Questionnaire médicale (période post COVID-19).
- Annexe VII, Certificat Médical.

Chères adhérentes, chers adhérents,

Le bureau directeur, le comité directeur et moi-même, sommes heureux de vous retrouver pour une nouvelle saison, et sommes également heureux d'accueillir nos nouveaux licenciés.

Avant tout, nous espérons vous retrouver tous en pleine forme, ainsi que vos proches et amis.

La saison 2020/2021 débute, et avec elle beaucoup d'incertitude quant à la manière dont nous allons l'aborder.

La crise sanitaire que nous vivons actuellement, nous mène à changer notre mode de vie, nos habitudes.

Cette crise a lourdement perturbé nos projets prévus la saison dernière.

En effet, une formation d'arbitre inachevée, ainsi que des championnats gelés à la fin de la phase aller, des stages, formations et tournois prévus qui ont été annulés à cause de cette crise.

Le bureau directeur ainsi que le comité directeur et moi, ferons le nécessaire pour que les projets « reportés » soient mis en place cette saison. Un double défi nous attend car, les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement vont grandement handicaper notre fonctionnement, tant en moyens humains que financiers.

Un référent COVID sera désigné dans chaque gymnase afin de veiller à la bonne application des consignes sanitaire et l'utilisation des moyens mis en place pour la désinfection.

Des consignes sanitaires seront affichées dans chaque gymnase et vous seront transmises par mail. Il est impératif de respecter et appliquer à la lettre lesdites consignes sous peine d'hypothéquer le déroulement de notre saison. Il y va de la responsabilité de toutes et tous.

Dans la mesure où il nous est impossible d'organiser l'assemblée général ordinaire, celle-ci sera organisée en même temps que l'assemblée financière en septembre où seront validés (ou non), les rapports morale et sportif, ainsi que le bilan de l'exercice 2020 et le budget 2021.

Retrouvez-nous toute l'année via...

Il a été décidé en réunion du comité directeur l'augmentation du tarif des licences.

Cette augmentation est motivée par plusieurs facteurs qui vous seront exposés lors de l'assemblée.

Les nouveaux tarifs seront applicables dès le début de cette saison et devront être soumis au vote de l'assemblée à venir, comme le permettent nos statuts et règlement intérieur.

Nous comptons sur votre soutien pour cette nouvelle saison. Nous comptons sur votre participation active à la vie du club, en toute catégorie. En tant qu'adhérente et adhérent, vous êtes le poumon du Salon Volley.

Vous trouverez à la suite de ce courrier, le dossier d'inscription au club ainsi que les annexes des documents fédéraux à renseigner et à transmettre à votre responsable d'équipe.

Je me tiens ainsi que le bureau directeur à votre entière disposition pour toute question relative au fonctionnement, ou tout autre sujet.

Je suis très heureux de reprendre cette saison avec vous. Je suis certain que cette saison nous réservera de bonne surprise à tous les niveaux.

Vive Salon Volley...

Vive Salon de Provence...



Fodil Lyes AFROUN

Président du Salon Volley.

Retrouvez-nous toute l'année via...

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2020/2021



2020 / 2021	>=2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	<=1999	<=1980		
MASCULINS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORS	MASTERS		
	/	/	/	/	Filet 1,95 m. Terrain 5m. x 10m.		Filet 2,10 m. Terrain 7m. X 14m.		Filet 2,24 m. Terrain 9m. X 18m.		Filet 2,35 m. Terrain 9m. x 18m.			Filet 2,43 m. Terrain 9m. x 18m.			Filet 2,43 m. Terrain 9m. x 18m.			
2015	6 ans	M7(1)			Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction													2015
2014	7 ans	M7(2)			Simple Surclassement	Simple Surclassement														2014
2013	8 ans	M9(1)			autorisé	autorisé	Simple Surclassement	interdiction												2013
2012	9 ans	M9(2)			autorisé	autorisé	Simple Surclassement	interdiction												2012
2011	10 ans	M11(1)					autorisé	interdiction												2011
2010	11 ans	M11(2)					autorisé	interdiction												2010
2009	12 ans	M13(1)						Simple Surclassement	Simple Surclassement		interdiction			interdiction			interdiction			2009
2008	13 ans	M13(2)						Simple Surclassement	Simple Surclassement								interdiction			2008
2007	14 ans	M15(1)									Simple Surclassement			Nat & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement			Triple Surclassement			2007
2006	15 ans	M15(2)									Simple Surclassement						Triple Surclassement			2006
2005	16 ans	M18(1)													autorisé		Nat & Rég : Double Surclassement / Départ. Simple surclassement			2005
2004	17 ans	M18(2)													autorisé		Nat & Rég : Double Surclassement / Départ. Simple surclassement			2004
2003	18 ans	M18(3)													autorisé		Simple Surclassement		interdiction	2003
2002	19 ans	M21(1)															autorisé			2002
2001	20 ans	M21(2)															autorisé			2001
2000	21 ans	M21(3)															autorisé			2000
1999	22 ans & +	SEN(1)															autorisé			1999
1980	40 ans & +	MAST																		1980

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2020/2021:



2020 / 2021	>=2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	<=1999	<=1980		
FEMINIENS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORS	MASTERS		
	/	/	/	/	Filet 1,95 m. Terrain 5m. x 10m.		Filet 2,10 m. Terrain 7m. x 14m.		Filet 2,10 m. Terrain 9m. x 18m.		Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.			Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.			Filet 2,24 m. Terrain 9m. X 18m.			
2015	6 ans	M7(1)			Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction													2015
2014	7 ans	M7(2)			Simple Surclassement	Simple Surclassement														2014
2013	8 ans	M9(1)			autorisé	autorisé	Simple Surclassement	interdiction												2013
2012	9 ans	M9(2)			autorisé	autorisé	Simple Surclassement	interdiction												2012
2011	10 ans	M11(1)					autorisé	interdiction												2011
2010	11 ans	M11(2)					autorisé	interdiction												2010
2009	12 ans	M13(1)						Simple Surclassement	Simple Surclassement		interdiction			interdiction			interdiction			2009
2008	13 ans	M13(2)						Simple Surclassement	Simple Surclassement								interdiction			2008
2007	14 ans	M15(1)									Simple Surclassement			Nat & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement			Triple Surclassement			2007
2006	15 ans	M15(2)									Simple Surclassement						Triple Surclassement			2006
2005	16 ans	M18(1)													autorisé		Simple Surclassement			2005
2004	17 ans	M18(2)													autorisé		Simple Surclassement			2004
2003	18 ans	M18(3)													autorisé		Simple Surclassement		interdiction	2003
2002	19 ans	M21(1)															autorisé			2002
2001	20 ans	M21(2)															autorisé			2001
2000	21 ans	M21(3)															autorisé			2000
1999	22 ans & +	SEN(1)															autorisé			1999
1980	40 ans & +	MAST																		1980

Retrouvez-nous toute l'année via...



Annexe I

Fiche de renseignement licencié

Nom / _____

Prénom / _____

Date de Naissance / ____ / ____ / ____ Lieu : _____ Département : _____

Taille / _____ cm Poids _____ Kg

Nationalité / _____

Adresse / _____

Code Postal / _____ Ville / _____

Téléphone domicile / _____ / Portable adhérent / _____

Email adhérent (en majuscules) / _____ @ _____

Êtes-vous intéressé(e) par des formations sur :

- **L'Arbitrage** Oui Non

- **La Marque** Oui Non

Souhaitez-vous pratiquer le Beach-Volley ? Oui Non

Informations complémentaires (que le club doit savoir) allergies, maladies, autres...

Situation scolaire

Classe | Formation suivie / _____

Nom de l'Établissement / _____

Nom et adresse de l'Établissement / _____

Inscrit(e) à l'U. N. S. S. Oui Non

Retrouvez-nous toute l'année via...

Annexe II

Autorisation parentale

Je soussigné(e) _____

Autorise mon enfant _____

À pratiquer le volley-ball au sein du Salon Volley, à suivre les entraînements, les compétitions, les stages ainsi que toutes les activités et déplacements organisés par le Club durant toute la saison sportive 2020/2021.

J'autorise le club (ou l'entraîneur) :

- À prendre les mesures médicales adéquates dans le cas d'un accident sportif ou de la circulation, (dans le cas de non possibilité de communication avec la personne responsable).
- Au transport de mon enfant par un membre du club ou tiers dans le cadre des activités du Salon Volley.
- À faire prendre le goûter les jours de compétitions ou d'entraînements ou tout autre moment de rencontres du club.
- À présenter mon enfant aux sélections départementales et régionales.
- À prendre des photos ou vidéos de mon enfant et de les diffuser par la presse locale ou nationale, et/ou toutes publications papiers ou internet.
- À faire évoluer mon enfant dans une catégorie d'âge supérieure (soumis à autorisation médicale).

Le club n'est pas responsable des licenciés en dehors des horaires d'entraînements et des matchs. Vous devrez vous assurer de la présence de l'entraîneur.

Toute attitude non conforme à l'éthique sportive, au fair-play ou irrespectueuse, des parents ou du licencié, envers toute personne présente aux entraînements, tournois et compétitions, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du licencié.

Fait à _____ Le _____

Faire précéder la signature de la formule manuscrite :
"Lu et approuvé"

Signature (Parents ou tuteur légal).

Retrouvez-nous toute l'année via...

Annexe III

Règlement Intérieur du Salon Volley

Approuvé en assemblée générale le 13 Juin 2019.

Le présent règlement intérieur est établi en application des statuts du Salon Volley qui les complète et les précise en tant que de besoin. Il possède la même force obligatoire que les statuts à l'égard des membres licenciés du Salon Volley.

Chapitre I : L'objet.

Article 1 :

L'adhésion à l'association sportive Salon Volley implique l'observation des statuts et des articles du présent règlement intérieur.

Article 2 :

Le Salon Volley a pour objet notamment :

- D'initier, de former et d'entraîner des joueurs, de tout âge (jeunes, seniors et vétérans) à la pratique du Volley-ball, et du Beach-Volley.
- De développer, dans la limite de ses capacités, la pratique du volley-ball et de favoriser l'accès à tous au volley-ball
- De participer aux compétitions de volley-ball FFV et loisirs
- De former des entraîneurs, des arbitres et des marqueurs
- D'organiser tout type de manifestations de promotion du volley-ball et beach-volley
- De créer dans la limite de ses possibilités des liens entre le milieu scolaire et de favoriser l'accès au volley-ball aux scolaires (du primaire au lycée).
- De participer, dans la limite de ses possibilités humaines et financières, aux manifestations organisées par les Villes de Salon-de-Provence et des communes du Pays Salonais.

Les couleurs du Salon Volley sont le BLEU - OR - BLANC.

Le comité directeur approuve le logo et les couleurs.

Retrouvez-nous toute l'année via...

Chapitre II : Les membres actifs.

Article 1 :

Une licence est obligatoire pour participer aux entraînements et aux compétitions organisées par le club.

Article 2 :

Une cotisation est exigible pour chacun lors de l'inscription. Le montant de cette cotisation est défini annuellement par le comité directeur. La cotisation doit être payée avant le début du championnat en intégralité (sauf dérogation écrite du comité directeur) et ne pourra en aucun cas être restituée, intégralement ou partiellement, quelle que soit la raison.

Article 3 :

L'assiduité aux entraînements est la règle. Cependant en cas d'empêchement, il est impératif d'en avertir l'entraîneur.

Article 4 :

L'absence à une compétition pouvant avoir des conséquences fâcheuses pour le club, (forfait, pénalité sportive ou financière), doit être signalée 8 jours avant le jour du match, (sauf cas de force majeure, voir chapitre 5 de la charte de bonne conduite).

Article 6 :

La tenue mise à disposition est la propriété du joueur.

Article 7 :

L'assurance est comprise dans le prix de la licence. Néanmoins, tout véhicule transportant des licenciés devra être assuré pour ce transport.

Article 8 :

La responsabilité du club ne saurait être engagée en dehors des horaires d'entraînements, de compétitions ou en dehors de manifestations organisées par lui.

Retrouvez-nous toute l'année via...

Chapitre III : Discipline et radiations

Article 1 :

L'attitude antisportive ou les voies de fait sur le terrain de jeu entraînant une disqualification sera suivie de sanctions.

Le joueur en assumera les conséquences financières (amendes FFV, LPV, CD13 Volley).

Article 2 :

La radiation d'un membre peut être prononcée pour tout motif grave dans le respect des droits de la défense par le Comité Directeur, après avoir entendu l'intéressé pour les cas suivants :

- Pour non-paiement des sommes dues, notamment la cotisation annuelle.
- Pour motif disciplinaire grave, le caractère grave est laissé à l'appréciation du comité directeur.
- Pour non observation des statuts ou du règlement intérieur et de la charte de bonne conduite sportive.
- Pour un comportement de trouble ou de déconsidération pour l'association.
- Pour perte de son statut de membre à l'une des fédérations dont le club est affilié.

Article 3 :

Pénalités sportives : Tout joueur sanctionné par une amende financière fédérale est entièrement relevable du montant de l'amende.

Article 4 :

Pénalités administratives : Tout membre, qui par omission ou mégarde aura entraîné une sanction du club (retard feuille de match, inscription ...) sera redevable de la sanction financière pour un montant égal au montant de la sanction et ne pouvant excéder 50€. Le comité directeur pourra modifier la participation financière du membre fautif.

Article 5 :

Infractions au Code de la Route : dans le cas de la mise à disposition d'un véhicule de location par le Salon Volley, toute infraction et sanctions au Code la Route sera assumée dans toutes ses conséquences financières (amendes) et juridiques (retraits de points) par la personne fautive, et ne pourra en aucun être assumée par le Salon Volley.

Retrouvez-nous toute l'année via...

Chapitre IV : Le fonctionnement du club : Bureau, Comité Directeur, Commissions.

Article 15 : Le bureau est souverain dans ses choix et décisions.

Article 16 : Le Président peut déléguer, par écrit, à un membre du bureau un pouvoir pour effectuer en son nom des actes civils précis et déterminés, après validation du comité directeur.

Article 17 : Le bureau devra faire le nécessaire afin de garantir la meilleure traçabilité et transparence dans ses opérations de gestion.

Article 18 : Le bureau édicte les règles de gestion, notamment en matière de remboursement des frais.

Article 19 : Des commissions spécifiques pourront être créées par le Comité Directeur, par exemple la commission financière, commission d'arbitrage, commission sportive, commission disciplinaire, commission communication...

Tout membre actif, à jour de sa cotisation, peut participer aux commissions.

Je soussigné(e), _____, agissant en qualité de responsable légal du licencié mineur ou à titre personnel, (pour le licencié majeur), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur pour la saison 2020/2021 et en accepter tous les termes et dispositions.

Signature (Parents ou tuteur légal).

Signature du licencié majeur

Retrouvez-nous toute l'année via...

Documents à fournir pour l'inscription

- Ce dossier d'inscription dûment rempli et signé.
- Le Formulaire de demande de Licence FFV complété avec :
 - Signature du licencié ou du représentant légal dans l'encadré en bas à gauche de la 1e page.
 - Le questionnaire de santé dans le cas d'un renouvellement de licence.
 - Le certificat médical complété par le docteur dans le cas d'une création de licence.
- Photos d'identité (avec nom et prénom inscrits au verso).
- Règlement Intérieur signé.
- Charte de bonne conduite signée.
- Une photocopie de la pièce d'identité du licencié (passeport accepté).
- Règlements :
 - Espèce
 - Chèque
 - Chèque vacances (ANCV)
 - Atout YES
 - Carte La Collégienne
 - Carte E-PASS

Tarifs saison 2020/2021 par catégorie

Date de Naissance	Catégories	Tarif
Né(e) en 2014 et après	Baby et M 7	200 €
Né(e) en 2012 et 2013	M 9	200 €
Né(e) en 2010 et 2011	M 11	200 €
Né(e) en 2008 et 2009	M13	200 €
Né(e) en 2006 et 2007	M15	200 €
Né(e) entre 2003 et 2005	M18	200 €
Né(e) entre 2000 et 2002	M21	200 €
Né(e) en 1999 et avant	Seniors	250 €
Né(e) en 1980 et avant	Masters	250 €
Loisirs	Loisirs	200 €

Retrouvez-nous toute l'année via...



SALON
VOLLEY

Annexe IV

***Charte de bonne conduite
sportive***

SALON
VOLLEY

Retrouvez-nous toute l'année via...

 www.salonvolley.com |  Salon Volley | Contact  06 18 98 86 97 |  salonvbc@gmail.com

Pour le bon fonctionnement du club, le bureau du Salon Volley a mis en place une charte pour chaque licencié adulte, licencié jeune et ses parents ou son responsable légal.

L'engagement du joueur (se), adulte, jeune et de ses parents, à participer à la vie du club.

1. Le code du jeune joueur (se) de -9 -11 -13 ans...

Les onze commandements tu suivras...

1. Mes parents me déposent au gymnase, suffisamment tôt, pour que je sois prêt au moins 5 minutes avant le début de l'entraînement.
2. Je fais de chaque rencontre sportive, où le jeu prime sur l'enjeu, un moment privilégié de sport et de plaisir.
3. Je me conforme aux règles et à l'esprit de l'école de volley ball.
4. Je respecte mes partenaires, adversaires, coaches, arbitres et moi-même dans mes actes et mes paroles (refuser toute méchanceté, violence et discrimination).
5. J'accepte les décisions de l'arbitre.
6. Je respecte le travail de ceux qui me permettent la pratique du volley ball, (entraîneurs, accompagnateurs, bénévoles). Je participe au rangement du matériel avec mon entraîneur.
7. Je respecte l'environnement, le matériel et les infrastructures communales, vestiaires mis à ma disposition.
8. Je viens en tenue de sport, avec ma gourde.
9. Je reste digne dans la victoire comme dans la défaite.
10. J'aide chacun par ma présence, mon expérience, ma compréhension et mon fair-play sur le terrain.
11. Je suis un ambassadeur du volley ball, en aidant à faire respecter autour de moi les principes ci-dessus.

Retrouvez-nous toute l'année via...

2. Le code du joueur de - 15 - 18 ans et 18 ans et + ...

À l'entraînement...

1. Je viens à l'entraînement et prévois ma tenue de sport, (short, tee-shirt, chaussettes, chaussures de salle, et de quoi m'hydrater) en évitant les bijoux.
2. Je préviens mon entraîneur de mon absence à l'entraînement. Je dois accepter les critiques et observations des entraîneurs et managers, seuls juges en capacité à diriger l'entraînement ou manager un match.
3. Je respecte les règles essentielles de politesse, mes coéquipiers(ères) et les consignes de mon entraîneur.
4. Je prends soin du matériel avec lequel je m'entraîne.
5. Je prends soin des infrastructures mises à ma disposition par la commune.
6. Je participe au rangement du matériel avec mon entraîneur.

En match...

1. Je préviens lorsque je ne peux pas venir au match.
2. J'écoute les consignes de mon coach et non ceux d'une autre personne (parents, public).
3. L'arbitre fait partie du jeu et donc j'accepte **toutes** ses décisions.
4. Je respecte mes adversaires, je reste fair-play et je les salue en fin de match quel que soit mon état d'esprit.
5. Je participe aux manifestations organisées par le club, en tant que bénévole.
6. Je peux assurer la mission de ramasseur de balle lorsqu'on me sollicitera pour les matchs de l'équipe fanion.
7. Je participe à la vie du club dans la mesure de mes possibilités.
8. Je viens encourager les autres équipes dans la mesure de mes possibilités, car, si j'apprécie que l'on vienne me voir et me supporter, je dois agir de même avec les autres.
9. Je supporte positivement les autres équipes, dans le respect du jeu, des arbitres et des adversaires.

Retrouvez-nous toute l'année via...

10. Quand je prends des engagements vis à vis du club, je respecte mes engagements (ex : jeunes arbitres).
11. Je participe avec mon véhicule personnel aux déplacements de mon équipe, (pour adultes).

3. Le code des parents...

À l'entraînement

1. Je m'assure que mon enfant est bien présent à l'entraînement et aux matchs,
2. Je m'assure de la présence de l'entraîneur dans la salle.
3. Je viens à l'heure chercher mon enfant.

En match...

1. Je m'engage à assurer les déplacements de l'équipe de mon enfant qui sont planifiés par le parent référent de l'équipe.
2. Je supporte positivement les équipes dans le respect du jeu, des arbitres et des adversaires.
3. Je préviens impérativement l'entraîneur en cas de retard ou d'absence.
4. J'informe l'entraîneur ou un dirigeant de toutes difficultés, (coordonnée sur le site).
5. Je dois accepter le choix des entraîneurs et des managers, seuls juges en capacité à diriger.

La vie de club

1. Je participe à la vie du club en offrant mon aide pour les permanences de salle (accueil des équipes, gouters, etc...), en respectant les horaires de début et de fin.
2. Je consulte régulièrement le site du club pour m'informer.
3. Je participe bénévolement au déplacement des joueurs.

Retrouvez-nous toute l'année via...

4. Informations communes à tous (jeunes, parents et adultes) ...

1. Je dois faire en sorte que la licence soit déposée à la date fixée.
2. Je dois participer à l'Assemblée générale de mon club.
3. Je dois m'informer sur la vie du club, en consultant le site du club.
4. Je dois, à chaque fin de saison, restituer au club le matériel prêté, (ballon, maillots etc...).
5. Pour tout déplacement en voiture, je dois respecter le code de la route, avoir mon permis de conduire et l'assurance du véhicule.

5. Les sanctions

Seront immédiatement sanctionnés...

1. Toutes dégradations sans aucune exception (matériel, installations sportives, véhicule etc...).
2. Le non-respect de tous les acteurs du volley ball, (bénévoles, dirigeants, entraîneurs, managers, parents accompagnateurs, arbitres, jeunes arbitres, adversaires, spectateurs etc...).
3. Le refus de jouer dans l'équipe composée par l'entraîneur sans raison valable.
4. Toute absence à un match non signalée à l'entraîneur, au moins 8 jours avant, sauf cas de force majeure.
5. Les joueurs ou joueuses responsables du forfait de leur équipe par leurs absences injustifiées.
6. En cas de carton rouge, le bureau directeur décidera si l'amende sera redevable ou non par le joueur.

Retrouvez-nous toute l'année via...

Application des sanctions

Les membres du conseil d'administration du Salon Volley, seront seuls garants de l'application de cette charte de bonne conduite et seront habilités à prendre les sanctions sportives et financières à l'encontre des licenciés.

Le bureau directeur se regroupera dans les meilleurs délais pour fixer les sanctions sportives et financières et statuer à chaque litige ou réclamation qui lui seront soumis.

La charte est consultable sur le site du club.

Je soussigné, _____,

reconnait avoir lu et accepte les engagements de la charte du Salon Volley.

Signée en deux exemplaires, l'un remis au parent et/ou licencié, le second archivé au club.

Fait à, _____

Le, _____

Nom, Prénom du joueur _____

Nom des parents ou du représentant légal _____

Précéder la signature de la mention « Lu et approuvé ».

Signature (Parents ou tuteur légal).

Signature du licencié (majeur)

Retrouvez-nous toute l'année via...